n° 120
14 mars
2014

Pages 2607
à 2618

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).
Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....2609

Arrêté n° 2014-042 modifiant l'arrêté n° 2013-382 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la première année de master des domaines sciences, technologie, santé, sciences humaines et sociales, et droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement 2609

Arrêté n° 2014-67 du 10 mars 2014 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle….2610

Arrêté n° 2014-071 du 17 février 2014 portant délégation de signature (Marie-Grâce TEIXEIRA).....2612

Arrêté n° 2014-84 du 14 mars 2014 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'administration de l'université de La Rochelle.....2613

Arrêté n° 2014-85 du 14 mars 2014 portant recevabilité des listes de candidatures à la commission de la recherche de l'université de La Rochelle.....2614

Arrêté n° 2014-86 du 14 mars 2014 portant recevabilité des listes de candidatures à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle.....2615

Arrêté n° 2014-87 du 14 mars 2014 portant organisation des bureaux de vote pour le scrutin du 25 mars à l'université de La Rochelle.....2617

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2014-042 modifiant l'arrêté n° 2013-382 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la première année de master des domaines sciences, technologie, santé, sciences humaines et sociales, et droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,
- Vu les propositions du doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion,
- Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du jury du **semestre 1** de la première année de master des domaines sciences, technologie, sciences humaines et sociales et droit, économie, gestion santé mention **sciences pour l'environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 n'est pas modifiée (voir arrêté n° 2013-382 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la première année de master des domaines sciences, technologie, santé, sciences humaines et sociales, et droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement).

La composition du jury du **semestre 2** de la première année de master des domaines sciences, technologie, sciences humaines et sociales et droit, économie, gestion santé mention **sciences pour l'environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 est modifiée comme suit :

Benoît SIMON-BOUHET, maître de conférences, **président**

Camille PARRAIN, maître de conférences

Guy WOPPELMANN, professeur des universités

Gilles RADENAC, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

François MAYON, professeur associé

La composition du jury qui délivrera le titre de **maîtrise** des domaines sciences, technologie, sciences humaines et sociales et droit, économie, gestion mention **sciences pour l'environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 est modifiée comme suit :

Benoît SIMON-BOUHET, maître de conférences, **président**

Camille PARRAIN, maître de conférences

Guy WOPPELMANN, professeur des universités

Gilles RADENAC, maître de conférences

Franck HEALY, maître de conférences

François MAYON, professeur associé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et les directeurs des unités de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur, sciences humaines et sociales et droit, économie, gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 26 février 2014.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-67 du 10 mars 2014 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les résultats des élections à la commission paritaire d'établissement organisées le 27 mars 2012,
- Vu les résultats des tirages au sort du 27 mars 2012 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement,
- Vu les résultats du tirage au sort du 24 Septembre 2012 en vue de désigner les représentants du personnel du Groupe BU – catégorie C,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :
BLANCHARD Gérard, président
BARBOTIN Marlène, directrice générale des services
WIART Isabelle, adjointe à la directrice générale des services et directrice des ressources humaines
AYMARD Stéphane, directeur de la DREDE
TEIXEIRA Marie-Grâce, responsable administrative et financière de l'UFR sciences
CAMPS Sylvie, responsable administrative et financière de l'UFR Droit, science politique et gestion
RABAH Annaïg, responsable administrative et financière de l'IUT
HUE Laurent, responsable administratif et financier de la FLASH
FAYET Sylvie, directrice de la BU
COSTEDOAT Luc, responsable du STU
FORBEAU Francis, directeur de la DSI
INARD Christian, directeur de l'UFR Sciences
JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT

Membres suppléants :
TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration
GARCIA Pascale, vice-présidente de la Commission de la Recherche du Conseil Académique
AUBERT Anne, vice-présidente Orientation, Réussite et Insertion Professionnelle
GIUDICELLI André, doyen de l'UFR Droit, science politique et gestion
AUGIER Laurent, doyen de la FLASH
EGWURUBE Joseph, directeur du CIEL
OGIER Jean-Marc, vice-président Campus numérique et du système d'informations
ESTIOT Laurent, directeur du SUAPSE
AGNELY Olivier, agent comptable
LUSSAN Eric, adjoint à la directrice des ressources humaines
SHAFAGHAT Sylvie, responsable du service des études et de la vie étudiante
LE GOC Philippe, directeur des études et de la vie universitaire
AUTISSIER Aline, responsable de la cellule PROSPER

Article 2

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels :

Groupe AENES - catégorie A :
CADILHAC-GALLERENT NATHALIE, titulaire ;

Groupe AENES - catégorie B :
THIBAUT DIDIER, titulaire ;

Groupe AENES - catégorie C :
GIROUY ISABELLE et ROCHER LAURENT, titulaires ;
COZIC CLAIRE et BURLET VALERIE, suppléantes

Groupe BU - catégorie A
BOULAIRE Séverine, titulaire
DELGADO MANUELA, suppléante

Groupe BU - catégorie B
MERLY NICOLE, titulaire
TISSERAND STEPHANIE, suppléante

Groupe BU - catégorie C
SYMINGTON Micéala , titulaire
LOUIS GEORGES, suppléant

Groupe ITRF - catégorie A
CONFORTO EGLE et KRASKA GRACE, titulaires ;
BESSE DOMINIQUE, suppléante

Groupe ITRF - catégorie B
GUERIN ERIC et TALAMON Lydia, titulaires ;

Groupe ITRF - catégorie C
HOULBERT FRANCOISE et KILIC AYNUR, titulaires ;
MARCHESSEAU ISABELLE, suppléante

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2012-310 du 5 septembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 10 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-071 du 17 février 2014 portant délégation de signature (Marie-Grâce TEIXEIRA)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Marie-Grâce TEIXEIRA**, responsable administrative de l' UFR Sciences,

Cette délégation de signature est accordée sur :

l'unité budgétaire : 904 UFR sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur pour tous les centres de responsabilité des départements

l'unité budgétaire : 920 UMS 3419

l'unité budgétaire : 920 L3I
l'unité budgétaire : 920 LaSIE

l'unité budgétaire : 920 FREDD – sous-cr CEBC (Centre d'études biologiques de Chizé)

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;** au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrêté 2012-5 du 04 janvier 2012. Il prend effet à compter du 21 février 2014. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 17 janvier 2014

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-84 du 14 mars 2014 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'administration de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2014-13 du 9 janvier 2014 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle (CA/CR/CFVU),
- Vu les avis du comité électoral consultatif du 9 janvier 2014, et du 13 mars 2014,

ARRÊTE

Article 1

Est déclarée recevable pour les élections des représentants des usagers au conseil d'administration de l'université de La Rochelle la liste de candidatures annexée au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 14 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Candidatures au conseil d'administration

Scrutin du 25 mars 2014

				Unef et associations étudiantes
Usagers	CA1	5	1	M. DHOUIOUI ALI
			2	MME COSSARD BRENDA
			3	M. STANKOWITCH BRICE
			4	MME RODRIGUEZ-GUTIERREZ SARAI
			5	M.SOW MODY
			6	MME PANAMA LOLA
			7	M. NDIAYE CHEIKH AHMED TIDIANE
			8	MME DROUET MAURANE
			9	M. NIANDOU HARANDE HAMADOU
			10	MME FREDON MARION

Arrêté n° 2014-85 du 14 mars 2014 portant recevabilité des listes de candidatures à la commission de la recherche de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2014-13 du 9 janvier 2014 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle (CA/CR/CFVU),
- Vu les avis du comité électoral consultatif du 9 janvier 2014, et du 13 mars 2014,

ARRÊTE

Article 1

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers à la commission de la recherche de l'université de La Rochelle les listes de candidatures annexées au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 14 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Candidatures à la commission de la recherche

Scrutin du 25 mars 2014

				Doctorants Sciences-Adocs
Doctorants	CR 1	2	1	Mme PHILIPPE Anne
	SCIENCES		2	M. SAKIC Pierre
	A		3	Mme LAMBERT Charlotte
			4	

				Docs FLASH	***Une voix pour les sciences humaines et sociales dans l'avenir de la recherche***
Doctorants	CR 2	2	1	M. PLANCON Thomas	Mme LE COADIC Gwennoline
FLASH DROIT	B		2	Mme SARTORI Carina	M. BRETON Maxime
			3		Mme HUTEAU Charlotte
			4		M. BARAZI Merwan

Arrêté n° 2014-86 du 14 mars 2014 portant recevabilité des listes de candidatures à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2014-13 du 9 janvier 2014 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle (CA/CR/CFVU),
- Vu les avis du comité électoral consultatif du 9 janvier 2014 et du 13 mars 2014,

ARRÊTE

Article 1

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle les listes de candidatures annexées au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 14 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Candidatures à la commission de la formation et de la vie universitaire

Scrutin du 25 mars 2014

				Unef et associations étudiantes
Usagers	CFVU 1 secteur I	3	1	M. AGBO PROSPERE
			2	MME BERNARD ROMANE
			3	M. GONDEL MAXIME
			4	MME BLASAC MARINE
			5	M. DAVISSEAU ADRIEN
			6	MME MDAGHRI HAJAR

				Unef et associations étudiantes
Usagers	CFVU 2 secteur II	3	1	MME BENZERGA KHEIRA
			2	M. EL MOUSSAOUI MORAD
			3	MME BURRI MIREILLE
			4	M. MERLE GAETAN
			5	MME CAPY MANON
			6	

				Unef et associations étudiantes
Usagers	CFVU 3 secteur III	4	1	M. SAID YOUSSOUF MOUIGNI
			2	MME FAURE LEA
			3	M. HOUSSEIN ABDI YASSIN
			4	MME PASSILLY LOUISE
			5	M. LARGEAUD MAXIME
			6	MME COSTA JULIA
			7	M. GUINET CYRIL
			8	

Arrêté n° 2014-87 du 14 mars 2014 portant organisation des bureaux de vote pour le scrutin du 25 mars à l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2014-13 du 9 janvier 2014 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle (CA/CR/CFVU),
- Vu les avis du comité électoral consultatif du 9 janvier 2014, et du 13 mars 2014

ARRÊTE

Article 1

Pour les élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de qui auront lieu le 25 mars 2014, sont désignés présidents des bureaux de vote et/ou de section de vote et assesseurs les personnes dont les noms figurent dans le document annexé.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux présidents des bureaux de vote désignés à l'article 1er de signer le jour du scrutin tous les procès verbaux et documents relatifs aux opérations électorales relevant du bureau de vote dont ils ont la responsabilité.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 14 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

n°	CODE DU BUREAU DE VOTE	SECTIONS DE VOTE	COLLEGE	SECTEUR	LIEU DE VOTE	Président bureau de vote	Président section de vote	Assesseurs
Conseil d'administration								
1	CA1	Droit &Gestion	Usagers		**Droit**	P. LE GOC	**A.GIUDICELLI**	**M.DHOUIOUI ALI MME COSSARD BRENDA**
2		FLASH	Usagers	**Non sectorisé**	**FLASH**		**L. AUGIER**	
3		Sciences	Usagers		**Sciences**		**C.INARD**	
4		IUT	Usagers		**IUT**		**P.JOUBERT**	

n°	CODE DU BUREAU DE VOTE	SECTIONS DE VOTE	COLLEGE	SECTEUR	LIEU DE VOTE	Président bureau de vote	Président section de vote	Assesseurs
Commission de la formation et de la vie universitaire								
5	**CFVU1**		Usagers	I	**Droit**	**A.GIUDICELLI**		**M. AGBO PROSPERE MME BERNARD ROMANE**
6	**CFVU2**		Usagers	**II**	**FLASH**	**L. AUGIER**		**MME BENZERGA KHEIRA M. EL MOUSSAOUI MORAD**
7	**CFVU3**	Sciences	Usagers	**III**	**Sciences**	P.LE GOC	**C.INARD**	**M. GUINET CYRIL M. SAID YOUSSOUF MOUIGNI**
8		IUT	Usagers		**IUT**		**P.JOUBERT**	

n°	CODE DU BUREAU DE VOTE	SECTIONS DE VOTE	COLLEGE	SECTEUR	LIEU DE VOTE	Président bureau de vote	Président section de vote	Assesseurs
Commission de la recherche								
9	**CR1**		Doctorants	**A**	**Sciences**	**C.INARD**		**MME PHILIPPE ANNE**
10	**CR2**	FLASH	Doctorants	**B**	**FLASH**	P. LE GOC	**L.AUGIER**	**M. PLANCON THOMAS MME SARTORI CARINA MME HUTEAU CHARLOTTE MME LE COADIC GWENNOLINE**
11		Droit	Doctorants		**Droit**		**A.GIUDICELLI**	